



Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau aménagement et de l'urbanisme

PLU Briord – AP MAJ 15 05 22

ARRETE PREFECTORAL
du 22 mai 2015 mettant à jour
le plan local d'urbanisme
de la commune de Briord

Le préfet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU),
Vu le décret n°2013-1123 du 4 décembre 2013 portant création de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français,
Vu le courrier du 28 janvier 2015 mettant en demeure le maire de Briord de mettre à jour le PLU de la commune de Briord,
Vu le plan des servitudes et informations du PLU actualisé en date du 28 mai 2014,
Vu notamment les plans et documents ci-annexés,
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

Le plan local d'urbanisme de la commune de Briord est mis à jour à la date du présent arrêté d'après le dossier ci-joint qui lui est annexé.

Article 2 :

Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public à la mairie et à la sous-préfecture de Belley.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet dans le délai de 2 mois à compter des dernières formalités de publicité et dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon.

Article 5 :

Cet arrêté et son dossier seront adressés à :

- M. le Maire de Briord,
- Mme la sous-préfète de Belley,
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Ain,
- M. le Directeur départemental des finances publiques de l'Ain

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 mai 2015

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale,
signée Caroline GADOU